

ABONNEMENT.

En an. 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 9

Poste :

En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames. — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication,
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 9 DÉCEMBRE 1884.

LE BUDGET DES CULTES.

La commission du budget a entendu M. Martin-Feuillée, ministre de la justice, et Noirot, sous-secrétaire d'Etat, au sujet de certaines suppressions de crédits opérées par la commission du budget des cultes.

MM. Martin-Feuillée et Noirot demandent le rétablissement de ces crédits.

Le petit père Lepère est venu réclamer la suppression du budget des cultes, combattue par M^r Freppel et M. Goblet. Quant au gouvernement, il est resté muet comme une carpe. Il paraît qu'en semblable question son opinion ne compte pas !

Le chapitre 4^{er}, dont l'adoption entraîne le maintien du budget des cultes, est adopté par 378 voix contre 140.

Le gouvernement avait proposé une réduction de 3 millions au chapitre 5 (Traitement des archevêques et évêques). La commission a élevé à 9 millions le chiffre de la réduction.

M. Martin-Feuillée s'élève contre cette dernière réduction qui lui paraît être exagérée, et qui aurait pour résultat de priver de leurs traitements 300 ecclésiastiques.

Il démontre que le budget des cultes n'a pas subi l'augmentation croissante dont on parle sans cesse. En 1806, ce budget était en réalité de 40 millions. Aujourd'hui il est de 50 millions environ. Il n'a donc pas suivi une progression en rapport avec celle de l'augmentation du personnel ecclésiastique et l'enchérissement des choses nécessaires à la vie.

Une réduction de 65,000 fr. est proposée au chapitre 5, sur les traitements des membres de l'épiscopat.

On veut notamment réduire à 45,000 fr. le traitement de l'archevêque de Paris et cela sous prétexte de le ramener au chiffre concordataire.

Mais le Concordat a simplement stipulé « un traitement convenable », et, peu de

temps après la signature du traité, le traitement de l'archevêque fut fixé à 57,000 fr. d'abord et à 100,000 fr. ensuite.

Aujourd'hui, il s'élève à 45,000 fr. Réclamer une nouvelle réduction est chose mesquine et puérile.

Le ministre défend aussi contre la commission les traitements de l'épiscopat algérien, traitements déterminés par une convention diplomatique.

On ne peut dès lors les atteindre par voie budgétaire.

Il s'oppose enfin à la suppression d'un crédit de 26,000 francs demandé en prévision des vacances d'emploi.

M. de Douville-Mailletu vient défendre les réductions opposées par la commission.

Ce grotesque se montre d'une telle grossièreté vis-à-vis de l'épiscopat français et notamment vis-à-vis de l'évêque d'Angers, qu'il force M. Brisson à le rappeler à la question et aussi au respect des convenances.

Il parle de dénonciations anonymes qui lui ont été envoyées contre M^r Freppel, dénonciations qu'il déclare fondées, encore qu'il ne les fasse pas connaître.

Il reproche aux évêques de prélever tant pour cent sur le traitement de certains ecclésiastiques.

— C'est faux ! lui crie l'évêque d'Angers ; vous n'avez pas le droit d'apporter de semblables allégations dans une discussion sérieuse.

— Je reste maître de ma discussion, répond d'un ton grossier le sieur Douville ; et il se lance dans de nouvelles digressions insultantes.

« Les campagnes, dit-il entre autres âneries, ont horreur des prêtres et de la religion ».

De véhémentes protestations se font entendre.

M. Brisson invite une fois de plus le rapporteur à entrer dans la question.

M. de Douville, déclarant qu'on viole la liberté de la tribune, interrompt ses divagations et regagne son banc.

Pourquoi donc a-t-on choisi ce person-

nage pour rapporteur du budget des cultes ?

M. Lelièvre vient expliquer en quelques mots les motifs qui ont déterminé les réductions proposées par la commission.

Ces réductions sont ensuite adoptées par 310 voix contre 210. C'est un premier pas fait vers la suppression du budget des cultes.

LA CRISE

La qualité la plus essentielle à un gouvernement, c'est la prévision ; il faut savoir quel est le but vers lequel on tend et rechercher les moyens dont on dispose pour l'atteindre. Ceux surtout qui s'emparent du pouvoir auquel les lois nationales ne les avaient pas appelés, et qui par conséquent ont la prétention d'assurer mieux que d'autres la prospérité du pays, doivent répartir avec prévoyance les ressources de manière à éviter les crises. Chaque année la partie du budget, destinée aux travaux publics, devrait être calculée proportionnellement aux recettes régulières et normales de ce budget. Les ouvriers seraient ainsi certains d'avoir du travail, et d'en avoir toujours ; on pourrait d'autre part continuer le réseau de nos chemins vicinaux et réaliser enfin les promesses faites aux habitants des campagnes.

Mais le parti opportuniste a oublié ses engagements, il a substitué aux économies promises des dépenses insuffisamment mesurées, dont pour beaucoup l'utilité ne répondait pas à l'importance de la dépense. Lorsque ce parti est arrivé aux affaires, la France avait complètement liquidé le passé ; les économies, réalisées par ses prédécesseurs, permettaient de doter régulièrement et suffisamment le chapitre des travaux publics.

Au lieu de diriger nos finances avec sagesse, MM. de Freycinet et Ferry ont couvert le pays de chantiers pour construire des chemins de fer qui ne transportent pas de marchandises et des palais scolaires où il n'y a pas d'enfants. Les ouvriers français

ne suffisaient pas, on a fait venir des Belges, des Allemands, des Italiens ; les salaires montaient, on dépensait l'argent à profusion. Ce beau temps ne pouvait pas durer : plus de finances, plus de travaux. A Paris, sur quinze ouvriers, dix seulement trouvent avec peine de l'ouvrage, et ces dix ouvriers sont obligés de travailler un jour de moins par semaine et quelques heures de moins par jour.

La crise menace de devenir effrayante, et, à cause de l'état dans lequel les folies du gouvernement ont placé nos finances, les propositions soumises au Parlement pour la conjurer sont irréalisables. Les députés ne savent plus quelle mesure imaginer ; l'un d'eux a demandé de mettre un impôt sur les logements non loués, quelle aberration ! un autre a proposé de puiser une subvention dans le budget ; mais ses amis refusent, disant qu'une subvention c'est la charité et que la charité c'est la dégradation de l'homme ! Quelle confusion dans toutes ces intelligences !

Heureusement il reste encore de nobles cœurs, desquels le sentiment chrétien n'a pas été arraché. Pendant que ces sottises se débitaient à la Chambre, l'Académie française distribuait les prix de vertu et M. Pailleton proclamait la divinité de la charité.

Les ouvriers de nos villes savent quelles œuvres admirables cette vertu a enfantées. Peu à peu ils reviennent des erreurs dans lesquelles ils s'étaient laissés inconsciemment entraîner. Lorsque la commission d'enquête s'est transportée à Lyon, elle y a été reçue comme elle le méritait : « la crise, a-t-on dit aux délégués de la majorité républicaine, c'est vous qui en êtes cause ; allez-vous-en, après votre départ le travail reprendra et nous serons heureux ! » AMICUS.

Chronique générale.

LE RÈGNE DES ESCARPES.

M. Grévy ne se fatigue point de gracier les assassins.

14 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE IV

EN FORÊT (suite).

Il bondit sur son fusil et se jeta devant lui, dans une futaie formée d'énormes chênes. Il voulut la traverser et passer de l'autre côté, dans les taillis, vers Précigné, mais il rencontra devant lui d'autres gendarmes et il dut revenir sur ses pas.

— Ah ! nous le tenons enfin ! s'écria Jaberg, le brigadier de Précigné.

— Attendez encore, reprit celui de Durtal, plus ancien, plus accoutumé aux ruses des braconniers et qui était connu sous le nom du vieux Michel. Je ne serai sûr de la victoire que lorsque je le verrai devant moi, les menottes aux mains.

— Ah ! brigadier, vous êtes défiant. La futaie n'est-elle pas cernée ?

— Oui, mais les braconniers ont tant de tours dans leur sac...

— Prenons, si vous le voulez, une précaution

qui me paraît superflue. Arrêtons nos hommes, faisons former le cercle, et nous entrerons ensuite dans la futaie avec les plus adroits et les plus intrépides.

— Soit ! faisons ainsi, c'est plus prudent.

L'ordre fut aussitôt donné : les gendarmes s'arrêtèrent, l'arme au pied, prêts à saisir le braconnier quand il sortirait du bois. Puis, les brigadiers choisirent six de leurs hommes et pénétrèrent sous la futaie.

Le bois n'était pas grand ; il n'avait guère qu'un hectare, et était situé sur une colline ; c'était la partie la plus élevée de la forêt de Malpeire, et c'est pourquoi les arbres étaient devenus si beaux. Leurs troncs mesuraient de trois à cinq mètres de circonférence, c'étaient les rois de la forêt.

Les six hommes marchaient de front ; les brigadiers allaient à droite et à gauche. On aperçut, à un certain passage humide, l'empreinte toute fraîche des pieds de Rouget. Il était donc là, et, pour courir plus vite, il avait quitté ses sabots ou il les tenait à la main.

— Cette fois, dit à son ami le brigadier de Précigné, vous ne douterez plus du succès : Rouget est bien à nous ! Prenons garde ; dans un instant, il va s'échapper d'un de ces buissons.

Le brigadier de Durtal commençait aussi à espérer ; les marches et contre-marches des journées précédentes l'avaient irrité, et il se

réjouissait intérieurement à la pensée de promener l'assassin de Ravelle dans les bourgs et sur les routes ; cependant, il doutait toujours, et il se borna à répondre à Jaberg par un mouvement indécis des épaules.

— Cependant, reprit celui-ci impatienté, avouez que si nous ne le saisissons pas nous-mêmes, il sera pris par nos hommes quand il s'enfuira.

— Je l'espère, mais je n'en suis pas sûr, dit le vieux Michel. En attendant, nous ne trouvons rien, et nous voici au sommet.

— C'est étrange, en effet, murmura le brigadier de Précigné.

Les huit gendarmes arrivaient au sommet de la colline, après avoir fouillé tous les buissons, examiné tous les chênes, et ils n'avaient rien trouvé. Ils revinrent sur leurs pas, en prenant les mêmes précautions, et quand ils eurent rejoint le cordon d'hommes qui entourait la base de la colline, ils changèrent leurs dispositions. Tous les gendarmes marchèrent à la fois et lentement vers le centre, à trois pas les uns des autres, et en pénétrant dans les moindres buissons. Les chênes eux-mêmes furent sondés et fouillés avec le plus grand soin. On était sûr que Rouget n'avait pas franchi le cercle, on devait donc le saisir, à moins qu'il n'eût des ailes pour s'enlever à travers les arbres.

Mais, après une demi-heure, les hommes des

deux brigades se rejoignirent au sommet de la colline ; l'opération si bien conduite avait échoué. Rouget n'était pas pris !

Le brigadier de Précigné lança un juron et s'en prit à ses hommes. Le vieux Michel, plus calme, mais non moins furieux, serra les poings avec rage et donna le signal de la retraite.

Après une heure de marche, les deux troupes se séparèrent sans mot dire et rentrèrent à leurs domiciles respectifs, au milieu des figures moqueuses des paysans de la contrée. La nouvelle fut vite ébruitée, et les braconniers se répandirent dans la forêt pour retrouver Rouget et le féliciter.

Mais Rouget ne parut point.

Où était-il, et comment avait-il fait pour échapper aux gendarmes ?

C'est ce que nous pouvons raconter de suite à nos lecteurs.

A peine Rouget s'était-il enfui en forêt, qu'il avait songé à se créer des retraites sûres en cas de péril. Il savait qu'on le poursuivrait à outrance, et qu'il se trouverait parfois cerné.

Il aurait pu rester longtemps chez les Carrou sans crainte d'être reconnu, mais il sentait ses jambes s'engourdir et voulait vivre en plein air. Il craignait, en outre, d'attirer sur ses amis les sévérités de la justice.

Il partit donc, après avoir une dernière fois serré la main d'Eugène, et se rendit au cœur de la forêt

Les juges d'instruction sont surchargés de besogne.

Les criminels affluent.

On dirait que c'est une gageure entre le bonhomme de l'Elysée et ces artistes de la cour d'assises.

A mesure que M. Grévy prodigue une indulgence que les plaisants ennemis de la peine de mort qualifient, par un contre bon sens, d'humanitaire, les futurs objets de cette indulgence deviennent insolents à faire bondir les juges sur leurs sièges.

La plupart ne se donnent même pas la peine de nier ou de chercher des circonstances atténuantes.

A quoi bon, puisqu'ils sont sûrs de garder leur tête sur leurs épaules?

Ils racontent leurs exploits devant le juge d'instruction avec cynisme, prenant des poses d'acteur, soulignant leurs effets, et en regrettant seulement de n'avoir pas un nombreux auditoire à empoigner.

Remarquons bien ceci que presque tous ces messieurs sont jeunes : entre dix-huit et trente ans.

Il y en a, actuellement, plusieurs douzaines qui circulent entre la prison de Mézas et le Palais de Justice.

A cette question du juge : Quels motifs vous ont poussé dans cette voie ? ils font presque tous la même réponse qui vaut son pesant de socialisme républicain :

« Il y a des tas de gens qui n'ont pas besoin de travailler ; je veux vivre moi aussi sans travailler. »

On arrêta, il y a trois semaines, une bande d'associés, trois jeunes élégants, vivant confortablement dans des appartements chers et luxueusement meublés, ayant cheval et voiture au mois...

C'étaient d'adroits voleurs qui ont assassiné dernièrement une marchande de meubles.

Une imprudence en a fait pincer deux. Une invouable jalousie a été cause de l'arrestation du reste de l'association.

On ne peut imaginer un cynisme plus étonnant que celui de ces misérables racontant leurs crimes et comptant sur la complaisante faiblesse du Président de la République pour échapper au dernier châtiment, le seul efficace pour faire reculer la plupart des assassins.

Qu'on fasse voter un congrès d'escarpes pour l'élection présidentielle de 1885, le bonhomme Grévy sera élu à l'unanimité.

Quant à nous, le commun des mortels, tâchons de défendre notre peau le mieux que nous pourrons.

(Tablettes d'un Spectateur.)

A LA SALLE FAVIE.

Des précautions nombreuses avaient été prises pour empêcher le meeting de dimanche d'engendrer des manifestations violentes sur la voie publique. Elles ont été fort heureusement inutiles, et si les anarchistes, socialistes et collectivistes ont exercé des violences, ce n'a été qu'entre eux, en famille, pourrait-on dire.

Après le stock ordinaire de discours furi-

bonds et de propositions incendiaires, le meeting a voté un ordre du jour émanant du citoyen Vaillant et dont voici les dispositions :

1° Suspendre le paiement des loyers au-dessous de 500 francs jusqu'à la fin de la crise ; 2° réduire la journée de travail à huit heures ; 3° prendre sur la dette publique cinq cent millions pour les besoins les plus pressés ; 4° supprimer le marchandage ; 5° exécuter une série de travaux pour fournir du travail.

Puis les nombreux assistants se retirèrent lentement, avec crime. Les agents, très-doux, invitent la foule à circuler.

Morin, blessé par les coups de revolver de M^{me} Clovis Hugues, est mort dans la soirée de dimanche.

Le Président de la République, toujours plein de mansuétude pour les bons assassins, vient de commuer la peine de mort qui avait été prononcée contre le nommé Angelicus, par la Cour d'assises du Pas-de-Calais.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 décembre.

Le marché est excessivement tenu au début de la séance ; la clôture est plus faible, grâce à une nouvelle hésitation dans les allures de la spéculation.

Le 3 0/0 ouvre à 79.35 et reste à 79.12 1/2, l'amortissable débute à 80.95 pour finir à 80.85 ; le 4 1/2 est plus ferme à 108.62 1/2.

L'italien s'échange à 98.35. On traite la Banque de France à 5,160.

Le Crédit Foncier est à 1,312.50. Les obligations 1879 et 1880 font chaque jour quelques progrès. Elles font aujourd'hui 450. Les voilà revenues aux prix qu'elles cotaient avant l'émission du mois dernier, qui a déterminé un petit fléchissement momentané par suite de l'abaissement à 435 fr. du taux d'émission du dernier emprunt. Ceux qui ont pris part à cette émission obtiennent déjà une prime importante, puisque les Communes Nouvelles 500 fr. 3 0/0 sont demandées à 443 fr.

La Banque de Paris fait 730 ; la Banque d'Escompte est maintenue à 532.50 ; la Société Générale à 452.50, conserve une grande fermeté.

Le Suez est lourd à 1,867.50, les recettes du transit ont été de 280,000 fr. pour les deux dernières journées.

La Banque Ottomane reste à 605 ; le Turc est à 8.60 ; l'Egypte est à 318.75.

Les Consolidés anglais ne varient pas à 99 13/16. Les chemins de fer français résistent plus fermement. On demande le Nord à 1,662.50, le Lyon à 1,240, l'Orléans à 1,325, le Midi à 1,180, l'Est à 775, l'Ouest à 835.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

LA CLASSE DE 1884

Ainsi que nous l'avons annoncé, les opérations du tirage au sort de la classe de 1884 commenceront dans toute la France le 21 janvier 1885.

Les conscrits de cette classe feront bien de

d'une branche, avec de grandes précautions. Bientôt il fut assez loin pour que son poids fit plier cette branche. Un frisson parcourut le corps de l'audacieux braconnier. Si la branche s'était brisée, Rouget tombait d'une hauteur de 20 mètres et se tuait sur le coup. Mais non ! Les rameaux de chêne étaient solides et flexibles. Quand Rouget fut près de leur extrémité, ils vinrent doucement s'entremêler avec les branchages touffus et épais de la souche. Louis mit les pieds sur la souche et, prudemment, laissa la branche de chêne se relever d'elle-même au-dessus de sa tête.

— Maintenant, dit-il en se félicitant de son succès, que les gendarmes viennent me chercher s'ils le désirent ! Ils ne me trouveront jamais !

La souche était en effet admirablement disposée. Sa tête seule était creuse, le tronc était plein, et défilait par conséquent les recherches les plus minutieuses.

Louis s'installa dans le trou qu'il disposa convenablement et où il se fit un abri confortable. C'est de cet observatoire, perdu au milieu des branchages et des feuilles, qu'il vit tant de fois les gendarmes et les soldats de ligne passer à ses pieds dans la forêt !

Quand il voulait sortir, Rouget sautait du haut de la souche, en s'aidant des branches.

On ne découvrit que dix ans après, quand la futaie fut abattue, la mystérieuse cachette du bra-

connier. se présenter sans retard devant le maire de leur commune, afin d'éviter une double inscription, principalement pour ceux qui ne résident pas ou ne pourront se trouver, lors du tirage, au domicile de leurs parents ou à celui de leur tuteur. Ils feront connaître au maire les motifs de dispense ou d'exemption qu'ils peuvent invoquer.

Les demandes de dispense à titre de soutien de famille et les certificats constatant la présence d'un frère sous les drapeaux ou établissant un droit quelconque à la dispense légale (ainé ou unique de veuve, frère aîné d'orphelins, fils ou petit-fils de septuagénaire, etc.), seront établis et fournis aussitôt après le tirage au sort.

L'itinéraire que suivra pour chaque arrondissement le sous-préfet ou le secrétaire général de la préfecture, sera publié dans les premiers jours de janvier.

RECENSEMENT DES CHEVAUX.

Nous rappelons, ainsi que nous le répétons chaque année à pareille époque, qu'aux termes de la loi du 5 juillet 1877, sur les réquisitions militaires, et du décret du 2 août 1877, un recensement général des chevaux, juments, mulets et mules de tout âge, doit avoir lieu, tous les ans, avant le 16 janvier, dans chaque commune, sur la déclaration obligatoire des propriétaires.

En conséquence, tous les propriétaires en nom particulier ou collectif sont tenus de se présenter à la mairie de leur commune, avant le premier janvier 1885 au plus tard, pour faire la déclaration de tous les chevaux, juments, mulets et mules, qui sont en leur possession, sans aucune distinction ni exclusion, et en indiquer l'âge et le signalement.

Le recensement dont il s'agit, comme ceux qui ont eu lieu les années précédentes, est une mesure d'intérêt général prescrite par la loi et qui n'apporte aucune restriction au droit de propriété et aux transactions dont les animaux peuvent être l'objet.

Il ne sera pas fait, pour 1885, de recensement de voitures attelées, ce recensement ayant eu lieu en 1884 et ne devant être renouvelé que tous les trois ans, aux termes de l'article 37 de la loi du 3 juillet 1877.

Nous rappelons également qu'aux termes de l'article 52 de la loi du 3 juillet 1877, les propriétaires de chevaux, juments, mulets et mules qui n'auraient pas fait cette déclaration, sont passibles d'une amende de 25 à 1,000 francs, et ceux qui auraient fait sciemment de fausses déclarations seront frappés d'une amende de 50 à 2,000 francs.

Théâtre

LA REPRÉSENTATION D'HIER SOIR.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, la représentation de *Lakmé* a été magnifique. La salle était comble à tous les étages, pas une place n'était restée disponible ; rarement nous avions vu des rangs aussi pressés de spectateurs.

L'apparition à Saumur de l'œuvre ravis-

sante de Léo Delibes aura été pour nous l'événement capital de la saison actuelle.

Supérieurement monté, encadré dans une brillante mise en scène et de frais décors, *Lakmé*, qui arrive à sa douzième représentation à Angers, a conquis de suite la faveur de notre public. Nous ne pouvons que féliciter la direction de n'avoir rien négligé pour donner à l'admirable partition tout l'éclat qu'elle comporte.

On se rappelle que M. Léo Delibes est venu à Angers pour diriger les répétitions et assister à la représentation de *Lakmé* ; il a communiqué le feu sacré qui le dévore à toute une pléiade d'artistes de talent, qui, animés du souffle de l'auteur, ont donné une interprétation parfaite, nous devrions ajouter irréprochable. Aussi M. Delibes a-t-il pu dire à quelques amis : Jamais ma pièce n'a été mieux montée, mieux suée et plus correctement exécutée : c'est un tour de force pour la province.

Le temps nous manque, ce matin, pour décerner aux artistes les éloges qu'ils méritent ; disons seulement que, lundi prochain, le public saumurois assistera à une seconde représentation de *Lakmé* et à un nouveau triomphe du maître et de ses interprètes si heureusement inspirés.

Avec *Lakmé*, on donnera lundi le *Maître de chapelle*, supérieurement joué et chanté par M. Dechesne et M^{lle} Dupouy.

SAINT-GEORGES-DES-SEPT-VOIES. — Dimanche dernier, le nommé Louis Moreau, journalier au village de Saint-Pierre-en-Vaux, commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies, a tenté de se suicider en se tirant un coup de fusil sous le menton.

C'est à la suite de trop copieuses libations qu'il a essayé de mettre fin à ses jours.

Le docteur Vidal, des Rosiers, après avoir examiné les blessures, les a déclarées très-graves ; la vie de Moreau est en danger. Le fusil était chargé avec du plomb n° 4 et toute la charge se trouve dans la tête.

Un parricide à Angers.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* d'hier :

« Nous avons appris, dès ce matin, une bien triste et épouvantable nouvelle.

« Un ancien magistrat, homme d'une grande honorabilité, M. Coulon, conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Angers, demeurant rue du Bellay, 34 bis, a été assassiné chez lui hier dimanche, entre 6 et 7 heures du soir.

« L'assassin est le propre fils de la victime, Edouard Coulon, âgé de 45 ans, qui habitait avec son père, depuis la mort de sa mère, décedée il y a quelques mois à peine.

« Une discussion (d'intérêt, probablement) eut lieu entre le père et le fils, à la suite de laquelle Edouard Coulon monta au 2^e étage pour prendre dans sa chambre un casse-tête. Il descendit aussitôt et frappa son père à la tête avec tant de violence que la mort fut presque immédiate. Le crâne avait été ouvert du côté gauche, la cervelle mise à nu. La plaie était large et béante.

« Le parricide, effrayé de son abominable crime, courut chez M. D'Huy, agent d'affaires, place Falloux, et lui avoua tout. Ils allèrent ensemble au commissariat central, et de là chez le procureur de la République, où Edouard Coulon se constitua prisonnier. Il a été écroué sans retard.

« M. Coulon père était âgé de 75 à 80 ans. »

D'autre part, nous lisons dans l'*Anjou* :

« Le meurtre a été commis à l'aide d'un casse-tête dont la victime a reçu, dit-on, une vingtaine de coups.

« Nous donnerons demain tous les détails de ce tragique événement. »

ELECTIONS CONSERVATRICES.

Dimanche, une élection au Conseil général a eu lieu dans le canton de La Flèche (Sarthe).

Le nombre des votants a été de 3,962. M. de Neutbourg, conservateur, a été élu par 2,236 voix, contre M. Ragot, républicain, qui en a obtenu 1,726.

C'est un siège perdu par les républicains.

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

« Encore une victoire pour le parti conservateur !

de Malpeire. Il espérait, en allant dans un département autre que celui où le crime avait été commis, dérouter les recherches de la gendarmerie.

Mais, afin d'être plus tranquille, Rouget chercha une retraite assurée. Il était à peu près sûr de lui dans les taillis et les fourrés, mais il craignait d'être surpris en futaie, et nous avons vu que cette crainte était fondée.

Il chercha d'abord une bonne et sûre retraite. Il la trouva au gré de ses desirs.

Un jour qu'il était monté à la cime d'un chêne pour saisir un ramier qu'il avait blessé et qui s'accrochait aux branches, il aperçut au-dessous de lui une grosse souche de chêne dont la tête était creuse, mais dont le tronc paraissait extrêmement vigoureux.

Il descendit en hâte, et essaya de grimper à la souche ; mais ce tronc était trop gros, et il dut renoncer à son entreprise.

Louis allait s'éloigner, désolé de perdre une si bonne cachette, lorsqu'il s'aperçut que l'extrémité des branches du chêne dépassaient la souche et s'élevaient au-dessus d'elle à cinq ou six mètres en l'air.

— Si je descendais par là ! se dit-il.

Mais la tentative était hardie. Rouget pouvait se tuer en tentant une telle ascension.

Il n'hésita cependant pas un instant. En quelques minutes il fut sur le chêne et se glissa le long

connier.

Après la retraite du vieux Michel et de Jaberg, Rouget crut qu'on le laisserait quelque temps en paix, et il osa revenir chez lui. La surprise de sa femme fut grande ; elle pensait ne plus le revoir ; mais Louis, confiant dans son agilité, déclara qu'il reviendrait souvent les voir, au moins pendant la nuit, et se vanta de continuer les travaux de son jardin comme si rien ne s'était passé.

Cette audace lui réussit les premières fois. Il alla voir les Carrou, Baptiste le charbonnier, Julien, Anatole et quelques autres braconniers ; il chassa dans la forêt sans être inquiété et vendit son gibier aux alentours. Un soir même, il osa se montrer dans le bourg de Daumeray, et passa devant la gendarmerie, sans que personne le dénonçât. Cette aventure fit beaucoup de bruit. A dater de ce jour, Rouget passa pour un héros.

Malheureusement, ces bravades inutiles attirèrent de nouveau l'attention de la force armée. Ordre fut donné par le commandant de la gendarmerie de battre sans cesse la forêt de Malpeire et les bois de Daumeray, afin d'obliger Rouget à fuir le pays où il trouvait tant de secours pour gagner d'autres cantons, où l'on parviendrait peut-être plus facilement à le saisir.

Cette mesure faillit être fatale à Rouget et à un de ses amis.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

Dimanche dernier avait lieu à la Cour-municipale l'élection d'un conseiller municipal. On se rappelle à la suite de quelle mesure inique le maire, l'honorable M. de Foyolle, avait été révoqué de ses fonctions. Par suite de cette révocation, la majorité du conseil qui se balançait était passée aux républicains.

Dimanche, c'est le conseiller conservateur, M. Auté, qui a été nommé par 115 voix, contre M. Pasquier, républicain, qui n'en a obtenu que 60, malgré des manœuvres inouïes sur lesquelles nous aurons à revenir.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 30 novembre 1884.

NAISSANCES.

Le 1^{er}. — Charles Maitrejean, à l'Hospice; — Alice Rabreau, à l'Hospice; — René-Edmond-Jean Levron, rue d'Orléans; — Adrienne Girault, rue de la Cocasserie.

Le 3. — Yvonne Crochain, rue de Poitiers.

Le 4. — Henri Viennet, rue de Lorraine.

Le 5. — Berthe-Joséphine Elet, Grand'Rue; — Juliette Perche, rue du Bellay.

Le 7. — Joseph Grosbois, rue de la Visitation.

Le 9. — Juliette-Camille Guilleux, rue de la Visitation.

Le 11. — Gaston Zabu, à l'Hospice.

Le 13. — Henri Coudert, route de Varrains.

Le 14. — Louis Fremont, rue Pavée.

Le 17. — Berthe-Marie-Madeleine Courtin, rue de la Maréchalerie.

Le 18. — Constance-Marie-Henriette Guillou, rue Saint-Lazare; — Mario-Arthémise Maurey, rue Basse-Saint-Pierre.

Le 20. — Eugène Souliman, rue de la Maremaillet.

Le 21. — Eugène-Georges Motard, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 22. — Narcisse-Louis Rioche, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 23. — Madeleine Brouet, rue de l'Abreuvoir.

Le 26. — Paul-Félix Sourdeau, à l'Hospice; — Henri-Achille Guillon, rue Saint-Nicolas.

Le 27. — Jeanne Peneau, rue d'Orléans.

Le 28. — Auguste Jourdan, rue de Rouen; — Renée-Madeleine Delhumeau, rue de Fenet.

Le 30. — André Lemaitre, quoi de Limoges.

MARIAGES.

Le 4. — Jacques-François Bigot, champagneur, et Célestine Morisseau, domestique, tous deux de Saumur; — Léopold Cochet, commis d'administration à l'École de cavalerie, et Marie-Eugénie Chaillou, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 8. — Augustin-Victor Goizet, vannier, et Marie-Anne-Joséphine Piau, chapeletière (veuve), tous deux de Saumur; — Émile Martinet, champagneur, et Augustine-Eugénie Marchand, couturière, tous deux de Saumur.

Le 10. — Adolphe Bridier, boulanger, de Bougneau (Charente-Inférieure), et Louise-Eulalie Lormeau, sans profession, de Saumur; — Alphonse-Jean-Baptiste Jublin, entrepreneur, et Marie Peltier, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 17. — Joseph-Hubert Demange, cavalier de manège, et Isabelle-Marie Bauron, modiste, tous deux de Saumur.

Le 22. — Jules-Élie Vaillant, cultivateur, d'Aubigné (Maine-et-Loire), et Augustine-Mélanie Lizé, domestique (veuve), de Saumur.

Le 25. — Émile Augéard, limonadier, de Tours, et Louise Sapineau, sans profession, de Saumur; — Joseph Pierre, couvreur, et Marie Tessier, chapeletière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 4^{er}. — Claire-Jeanne Gibert, 45 jours, rue de la Basse-Île; — Paul Pichon, ferblantier, 20 ans, à l'Hospice.

Le 3. — Marie-Louise Legros, sans profession, 33 ans, rue de la Basse-Île.

Le 5. — Clémence Dupuy, marchande, 54 ans, épouse Eugène Pointeau, Grand'Rue; — Hélène Bodet, sans profession, 75 ans, veuve René Chiron, rue du Presbytère; — Marie Colombeau, sans profession, 77 ans, à l'Hospice.

Le 6. — Joséphine-Marie-Louise Plaçais, couturière, 28 ans, épouse Joseph-Gustave Elet, Grand'Rue; — Némouise Paltras, sans profession, 66 ans, veuve Charles Guyadet, à l'Hospice.

Le 9. — Pierre-Désiré Lamoureux, aubergiste, 42 ans, rue de Bordeaux; — Joseph Tixier, tailleur d'habits, 72 ans, à l'Hospice.

Le 10. — Noël-Etienne Girard, propriétaire, 68 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 12. — Adolphe-Marie Morin, forgeron, 46 ans, rue Basse-Sancier; — Pauline-Augustine Duval, couturière, 32 ans, Grand'Rue; — Marie-Amélie Bruto, sans profession, 20 ans, à l'Hospice.

Le 13. — Georges Pallé, élève-officier à l'École de cavalerie, 23 ans, à l'Hospice;

— Louise Beillard, couturière, 24 ans, épouse Pierre Favre, rue de la Maremaillet;

— Marie Tenneguain, journalière, 64 ans, veuve Jean Breccq, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Eugène Messier, coutelier, 26 ans, à l'Hospice.

Le 16. — Mélanie Touchais, sans profession, 79 ans, épouse François Cordé, rue de la Visitation.

Le 18. — Marie-Louise Granger, sans profession, 79 ans, veuve Louis Alzon, à l'Hospice; — Henri-Simon Vata, maréchal-ferrant, 33 ans, place Saint-Michel; — Marie Thibault, journalière, 73 ans, veuve Georges Bonteillier, à l'Hospice; — Pierre Gasnier, chaisier, 67 ans, à l'Hospice; — Pierre-François Mourain, cavalier de remonte, 24 ans, à l'Hospice.

Le 19. — Marie-Louise-Augustine Jagot, sans profession, 27 ans, rue de la Visitation; — François Saulais, maçon, 64 ans, rue de la Visitation.

Le 20. — Mathieu Dilger, propriétaire, 65 ans, rue Nationale; — Jean Graveleau, rentier, 82 ans, rue de la Visitation.

Le 22. — Rose Bourgel, marchande, 67 ans, épouse Pierre Meslet, rue de la Croix-Verte.

Le 24. — René Gasnault, journalier, 68 ans, rue de la Visitation.

Le 26. — Victor Pointeau, cordonnier, 64 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 27. — Jeanne-Marie Gelusseau, sans profession, 84 ans, veuve René Berge, à l'Hospice.

Le 28. — Flavie Jublin, domestique, 70 ans, veuve René Blanchard, rue de la Visitation.

Le 29. — Marie Granger, journalière, 35 ans, épouse Urbain Fortier, ruelle d'Offard.

Le 30. — Henri Saumur, menuisier, 47 ans, rue de l'Ancienne-Messagerie.

Nous recommandons particulièrement les petits Pois et les Haricots verts vendus, à l'ÉPICERIE CENTRALE, 0,95 la grande boîte d'un litre, pouvant être servis pour 6 personnes. — Ils sont, par la modicité de leur prix et leur qualité supérieure, mis à la portée de tous.

Théâtre de Saumur

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (12^e année)
E. SIMON, directeur.

VENDREDI 12 décembre,

Une seule représentation donnée par

M^{lle} Jeanne GRANIER

Du théâtre de la Renaissance

LES PREMIÈRES ARMES

DE RICHELIEU

Comédie en 2 actes, mêlée de chant,
de Bayard et Dumanoir.

M^{lle} Jeanne GRANIER jouera le rôle de Richelieu;
M^{lle} Marie KOLB jouera celui de M^{me} Patin.

INDIANA ET CHARLEMAGNE

Vaudeville en 1 acte, mêlé de chant,
de Bayard et Dumanoir.

M^{lle} Jeanne GRANIER remplira le rôle d'Indiana.

Un Mari qui pleure

Vaudeville en 1 acte, de M. Jules Prével.

Ordre. — 1^o Un Mari qui pleure. 2^o Les premières Armes de Richelieu. 3^o Indiana et Charlemagne.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. »/».

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 7 décembre 1884.

Versements de 92 déposants (8 nouveaux),
22,477 fr.

Remboursements, 16,184 fr. 65 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret,
au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs

de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Am-billou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Pay-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevraut, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levées et de Gennes.

LOTÉRIE DES ARTS DÉCORATIFS

TIRAGE COMPLÉMENTAIRE

31 DÉCEMBRE 1884.

Un gros lot de 500,000 francs.

1 gros lot de 100,000 fr.	1 gros lot de 10,000 fr.
1 gros lot de 50,000 fr.	25 lots de 1,000 fr.
2 gros lots de 25,000 fr.	80 lots de 500 fr.

AU TOTAL 106 LOTS FORMANT 770,000 francs,
payables en argent à la Banque de France.

AVIS IMPORTANT. — Tous les billets vendus depuis le commencement de l'émission participeront à ce tirage au même titre que les 2,603,028 billets non placés lors du présent tirage.

Le billet: UN franc. — En vente chez tous les marchands de tabac. — On peut se les procurer directement par lettre adressée à M. H. AVENEL, directeur de la Loterie, au Palais de l'Industrie, Champs-Élysées, Paris.

AVIS

Aux Porteurs des Rentes Turques

ET DES OBLIGATIONS OTTOMANES

LA CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT, place Lafayette, 116, à Paris, prévient les porteurs des titres ottomans: Dette générale 5 0/0, Emprunts ottomans 1860, 1863, 1865, 1869 et 1873, que les opérations relatives à l'échéance des titres ont commencé le 20 novembre 1884 et que les coupons de tous les titres, ni enregistrés, ni estampillés avant le 13 février 1885 seront primés.

En conséquence, les porteurs de ces fonds sont invités à envoyer leurs titres, sans retard, l'opération relative à la conversion, qui porte sur plus d'un million de titres, devant être longue.

Neuf ans! Lisez pauvres souffrants!
«Lacanau de Médoc (Gironde),
Après neuf ans de douleurs d'estomac, palpitations, points de côté, manque d'appétit, c'est avec plaisir que je viens vous remercier de vos merveilleuses Pilules Suisses, qui m'ont guéri. Si j'ai tardé à vous écrire, c'est que je voulais voir si j'étais réellement guéri, car depuis neuf ans que je souffrais, je ne pouvais croire à une guérison aussi prompte. Je n'ai pas été longtemps à ressentir du mieux, et maintenant, grâce à vous, je puis faire mon service sans peine. Veuillez m'envoyer trois boîtes de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50. Je vous autorise à faire de cette lettre ce que bon vous semblera dans l'intérêt des pauvres souffrants. » BERNINET, garde-mét. A. Hertzog, Ph^o 28, rue de Grammont, Paris.

TOUJOURS JEUNE!

Nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire les lignes suivantes extraites d'une lettre d'un abonné: « Je ne saurais trop vous remercier de m'avoir indiqué ce moyen si simple et si efficace pour faire disparaître cette précoce et malheureuse calvitie devenue un obstacle à mes projets de mariage. Suivant votre conseil, j'employais la Lotion régénératrice du docteur Saïdi, et après quelques semaines de traitement les pellicules avaient disparu, et une nouvelle chevelure abondante et soyeuse couvrait mon crâne jadis dénudé. »

Nous rappelons que le dépôt de ce précieux produit (3 fr. le flacon) se trouve à Saumur, parfumerie PICHARD, 47, rue Nationale.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

MARIELLE

Palpitant, je m'arrêtai et levai les yeux. Tout ne lisant et relisant ma lettre, j'avais marché. J'étais sur la place conduisant à l'ambassade d'Italie; l'hôtel n'était plus qu'à quelques pas.

Partir! Oui, je partirai. Mais auparavant que de me rembarquer, j'avais à remettre la carte de sir Rimsell au comte Ferrucci. Je m'avancai vers l'hôtel, lentement: une indécision traversait mon esprit. J'avais comme le désir que ce comte fût le parent de Marielle et comme le contraire d'avoir cette chance. Le père retrouvé, Marielle était perdue pour moi; il reprendrait sa fille; il l'emmenerait loin, bien loin de nous à l'étranger; nous ne la reverrions jamais plus!

Ne plus la revoir! la perdre! A cette pensée, ma raison se troubla. J'eus la mauvaise idée de retourner en Bretagne sans révéler au comte l'existence de son enfant. Là-bas, questionné au sujet de la pièce justificative que le maire m'avait expédiée, je ferais celui qui n'a pas réussi dans ses recherches. Quant à Marielle, ignorant le but de mon voyage d'Angleterre, elle n'aurait soupçon de rien. Je hâterais notre mariage. Une fois mariés, le comte Fer-

ruci, instruit par sir Rimsell des événements, reconnaîtrait sa fille, mais n'aurait plus le droit de me l'enlever.

Infernale idée. Tentation du démon.

J'achetais le bonheur de ma vie au prix d'une lâcheté, d'une infamie; car c'était une lâcheté, une action avilissante de profiter de son ignorance pour la lier au misérable sort d'un pauvre paysan; elle, une comtesse, l'héritière d'un grand d'Italie...

Ma conscience éleva un cri. Si Marielle avait une famille, si Marielle était riche, si Marielle vivait à des cent lieues de la Clarté et plus éloignée de moi par le rang, la fortune, que par la distance du pays qui nous séparait, n'était-ce pas un crime, un crime monstrueux, d'immoler son avenir à mon amour! Mon amour! je rougirais de lui, de ma déloyauté. Est-ce aimer que d'agir comme j'en avais le dessein? On se sacrifie, quand on aime; mais la sacrifier à moi... Qu'arriverait-il, lorsque Marielle devenue ma femme apprendrait mon infamie, ma bassesse; elle me haïrait, elle me reprocherait de l'avoir volée aux siens et elle me méprisait. M'attirer son mépris, sa haine. Grand Dieu! autant mourir.

Je poursuivis mon chemin. Je pénétrai dans l'hôtel de l'ambassade. Un valet, chamarré d'or sur toutes les coutures, me prenant pour un vagabond, un mendiant, me chassait; je lui présentai la carte de

sir Rimsell; il vit les titres, la signature du noble lord, me toisa moins insolamment, prit la carte et fut la porter au comte qui me manda.

Il était dans son cabinet. Une dame assise dans un fauteuil était en conversation avec lui quand j'entrai. Cette dame avait des cheveux blancs, l'air aimable et bon. Le comte, s'il était le père de Marielle, devait approcher de la quarantaine, à supposer qu'il se fût marié très-jeune, mais il paraissait bien plus jeune que ça; à peine lui eût-on donné de trente-trois à trente-quatre ans. Sa taille était souple; sa chevelure et sa barbe parfumées d'essence et brillantes. Ses yeux étincelaient, comme s'il n'eût eu que vingt ans; il n'avait pas une ride au front.

Le costume du comte était des plus sévères, uni sans broderie, ni ornement. Un bout de ruban liseré de plusieurs couleurs tranchait sur le velours du gilet entrevu sous l'habit.

L'expression des traits du comte était fière, pas orgueilleuse; la bouche, fine lorsqu'elle était muette. Jamais je n'avais vu de prince; mais je me les représentais avec ce visage, cette tournure, ce costume et ces manières.

— Vous venez d'Hampton-Lodge, monsieur? me dit-il.

— Oui, dis-je tremblant d'émotion.

— Sir Rimsell vous recommande à l'ambassadeur d'Italie.

— Oui monsieur.

— Que désirez-vous? Vous placer, entrer dans une administration? Vous rapatrier? Car vous n'êtes pas Anglais, mais Français?

— Je ne désire rien pour moi, monsieur, je viens vous trouver pour vous.

— Pour moi!...

— Max, fit la dame à voix basse... Si ce jeune homme était un des agents des solliciteurs de Liverpool... Vous avez lu les journaux: on recherche un Méa...

— Les complications politiques qui ont surgi ces temps derniers m'ont tellement absorbé que je n'ai pu m'occuper du rapport de mes secrétaires sur un agent, des journaux et une communication qu'une personne prétendait avoir à me faire, dit le comte. Monsieur est solliciteur? s'interrompit-il.

— Non, monsieur, je ne suis que le paysan français dont les parents ont recueilli l'enfant...

— Quel enfant?

— Le vôtre, monsieur.

— Le mien! Je n'ai pas d'enfant.

— Vous n'avez pas d'enfant?

— Mais non. Vous aurez été mal renseigné.

— Une petite fille de trois ans...

— Je n'ai pas de petite fille, pas de petit garçon, plus d'enfant, répéta le comte avec une impatience déguisant une vague inquiétude.

— Max! Max! répéta la dame, si c'était...

— Si c'était? fit-il.

(A suivre.) AUGUSTA COUPEY.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A CEDER
DE SUITE,
BEL ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE
à Saumur

50 mètres de serres — Eau de la Loire
Excellente clientèle.

S'adresser, à Saumur, au propriétaire M. JOUY-LAROSE, et à M^e BRAC, notaire. (650)

A LOUER
PRÉSENTEMENT
UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, 13,

Comprenant 11 pièces: salon, chambres à feu, cabinets, cuisine, décharge;
Cour, cave en roc, jardin clos de murs.

S'adresser à M. DÉZÉ, libraire, rue Saint-Jean, Saumur. (467)

A VENDRE
BRANCHES D'ÉTAUSSES

Essence de saules, fresnes et ormeaux

Dans la prairie de Presle, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, au château de Moc-Baril. (459)

CIDRES

M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a, comme par le passé, des cidres nouveaux et des poirés de toute première qualité. Il tiendra également les vins blancs et rouges du pays.

Magasin PICHAT, place du Roi-René. (831)

A VENDRE
9, rue Courcouronne, 9,
A SAUMUR

M. DELPHIN GASPY, représentant de commerce, fait savoir qu'il se charge d'expertise, comptabilité, de rendre à domicile sur la place de Saumur et ses environs, à six lieues à la ronde, imprimés, catalogues, prospectus, réclames, factures, quittances, lettres de faire part de mariages et de décès, et de toutes espèces d'informations.

Trois jours par semaine sont réservés pour les environs.

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
Par suite de saisie-exécution.

Le lundi 15 décembre 1884, et jours suivants, à 1 heure après midi,

A Saumur, rue de la Comédie n° 23, ancienne maison Picherit et Voisin,

DES MEUBLES ET OBJETS MOBILIERS

Ci-après désignés,
Appartenant à M. FRIGNOUX.

Il sera vendu notamment :

Batterie de cuisine en cuivre et fer battu, fontaine en cuivre, réchauds en métal blanc avec leurs cloches, vaiselle, verrerie, service de table en porcelaine à filets dorés;

Ameublement de salon comprenant: petit buffet à vitrines et étagère, console, guéridon à dessus de marbre, fauteuils Louis XVI et Louis XIV, le tout en bois noir et filets dorés, petite table à jeu Louis XVI, pendules, glaces, cadres avec très-belles gravures, flambeaux, rideaux en reps vert;

Salle à manger en vieux chêne consistant en: buffet à vitrines, table à 4 rallonges, chaises canées, desserte, très-belle glace encadrant vieux chêne, pendule borne marbre rouge, fauteuil coin de feu;

Table à 4 rallonges et chaises canées en chêne blanc, buffet Louis XVI pour salle à manger, lit-canapé, armoires à glace en acajou et noyer, chaises acajou reps vert, table de toilette chemin de fer, fauteuil Voltaire, table de toilette en noyer, tables de nuit acajou et noyer, commode en noyer à dessus de marbre, bois de lit acajou, sommier, secrétaire en acajou à dessus de marbre;

Draps, serviettes, nappes, torchons, essuie-mains et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
CH. MILLION.
(940)

A VENDRE
UN PRESSEUR TROYEN

Tirant de 8 à 12 barriques.

S'adresser à M. Marie POITOU, à la Rochecoutant, commune de Tigné, par Vihiers. (877)

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.

S'adresser à M^{me} veuve NANCEUX.

AVIS AUX DAMES

DESSINS DE BRODERIE

La Maison DIENST et LATHOUD
99, rue du Bac, PARIS,

Ayant obtenu quatre Diplômes d'honneur, Médailles d'or, argent et bronze, tant aux Expositions de Paris qu'à celles de la province, pour ses Lettres, Monogrammes et Dessins de Broderie pour imprimer soi-même, se tient à la disposition du public avec un beau choix de chaque sorte, Quai de Limoges (dernier magasin de la Foire), depuis 10 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir.

JEUDI PROCHAIN

Dernier jour de Vente

Assurances sur la Vie

M. PERSAC, 53, Grande-Rue, à Saumur, agent de l'Équitable des États-Unis, compagnie d'assurances sur la vie et rentes viagères, fonds de garantie 275 millions, fonds de réserves 60 millions, assure dans tous les cas de mort par épidémies ou accidents; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.

S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs et renseignements.

Demande un représentant dans chaque commune du département.

FUMIER

ON DEMANDE à acheter le fumier de 3 ou 4 chevaux à l'année.

S'adresser au bureau du journal.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE
DE TOUTES LES Affections de la Peau



DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE, 41, rue St-Hippolyte, à MELUN (S.-et-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

LA Régisse Sanguinède GUÉRIT

les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'estomac et facilite la Digestion.

0^e75 dans toutes Pharmacies.

A VENDRE
JUMENT DE SELLE

Pur sang, 6 ans.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UN PONEY

5 ans,

S'attelant et se montant bien.

S'adresser chez M. SAINTON-GUILLOIN, quai de Limoges. (925)

LIBRAIRIE ABEL PILON
A. LE VASSEUR, SEUR
33 - Rue de Fleurus - 33
PARIS
par par
mois mois
Fr.
Envoi franco des Catalogues
LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

Crédit à tout le Monde
PAR
L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCESSALE, 87, rue d'ORLÉANS,

SAUMUR

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, ainsi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 DÉCEMBRE 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.
3 %	79 20	79 15	Est	778 75	775	Obligations.			Gaz parisien	525	526
3 % amortissable	81 90	80 85	Paris-Lyon-Méditerranée	1230	1242 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	514	512	Est	369 50	368 50
3 % (nouveau)	104 15	104 15	Midi	4185	4180	1865, 4 %	522	522 50	Midi	380	380
4 1/2 %	108 50	108 60	Nord	1662 50	1665	1869, 3 %	407 50	407	Nord	390	389 50
Obligations du Trésor	511 25	510	Orléans	1315	1320	1871, 8 %	400	400	Orléans	380	382
Banque de France	5175	5170	Ouest	837 50	833	1875, 4 %	510 50	511	Ouest	378 50	379 50
Société Générale	450	452 50	Compagnie parisienne du Gaz	1522 50	1520	1876, 4 %	510 50	511	Paris-Lyon-Méditerranée	381	385
Comptoir d'escompte	955	957 50	Canal de Suez	1877	1882 50	Bons de liquid. Ville de Paris	519	519	Paris-Bourbonnais	379 25	380
Crédit Lyonnais	530	529	C. gén. Transatlantique	505	501 25	Obligations communales 1879	448	447	Canal de Suez	573	571
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1320	1315				Obligat. foncières 1879 3 %	444 75	445			
Crédit mobilier	253 75	250				Obligat. foncières 1883 3 %	360	358 75			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					
Heures	Minutes	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.	
3 heures	8 minutes						Saumur (départ)	6 05	7 24	9 15	3 45	7 50	
6	55						Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	
9	13						Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	
1	25						Montreuil-Bellay (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	
3	32												
7	15												
10	36												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					
Heures	Minutes	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.		
8 heures	26 minutes						Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	
9	37						Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	
12	48						Lernay	7 02	8 11	2 11	5 4	8 51	
4	44						Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	
7	4						Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	
DÉPARTS DE MONTREUIL-BELLAY VERS SAUMUR.		MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.						POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.					
Heures	Minutes	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.	
8 heures	21						Montreuil	7 3	1 55	8 35	Poitiers	5 50	12 50
9	37						Loudun	8 20	2 51	9 55	Neuville	6 28	1 28
12	48						Arçay	8 34	3 4	10 14	Mirebeau	6 55	1 57
4	44						Mirebeau	9 27	3 54	11 2	Arçay	7 50	2 52
7	4						Neuville	9 57	4 24	11 27	Loudun	8 42	3 30
10	24						Poitiers	10 32	4 56	12 1	Montreuil	9 24	4 31

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.